



COMMUNE DE VEYRIER-DU-LAC

Déviation RD 909 A et RD 16

Les mesures de sécurité mises en place dans la traversée du village

Déviation du 14 septembre au 4 décembre 2026

Une déviation qui traverse tout le village

Le Département sécurise les RD 909 A et RD 16 contre les chutes de blocs : fermeture totale de ces axes du 14 septembre au 4 décembre 2026.



3 mois

de trafic Annecy-Aravis reporté sur la commune



100 %

du village traversé, de la route de Thônes à Chavoires, par le centre-bourg



Août 2026

réunions de travail avec le Département et la Préfecture, sur demandes de la Commune

Route de Thônes : radar et circulation cycliste encadrée



Un radar de chantier, deux sens contrôlés

Installé en agglomération sur l'axe qui supportera l'essentiel du trafic reporté. Mesure obtenue auprès de l'État suite à la demande de la Commune du 23 juillet.



Cyclistes : sens montant interdit (arrêté du Département)

Montée Veyrier vers Bluffy interdite sur la RD 909 pendant les travaux. Accès obligatoire par la route de Menthon.



Cyclistes : sens descendant conseillé par les hauteurs

La Commune conseille d'emprunter les voies panoramiques du haut, par un itinéraire balisé (voir mesure 3).

Routes de la Corniche et du Mont Veyrier



Plus de 3,5 tonnes : interdit

Arrêté municipal n° 202/2026 du 1er septembre 2026

Du 15 septembre au 4 décembre 2026, sur les deux axes.

Dérogations : secours, services techniques communaux, collecte des déchets.

Contrôles assurés par la Police Municipale.



Coussins berlinois

Posés sur la route du Mont Veyrier pour casser la vitesse.



Retrait des barrières bois

Sur la route du Mont Veyrier, pour fluidifier les croisements.



Des voies partagées

Piétons, cyclistes et riverains s'y côtoient : prudence et vitesse réduite pour tous.

Deux itinéraires vélo conseillés, aménagés par la Commune



Sens descendant (Bluffy vers Annecy)

Par les hauteurs : route de la Corniche, puis route du Mont Veyrier.



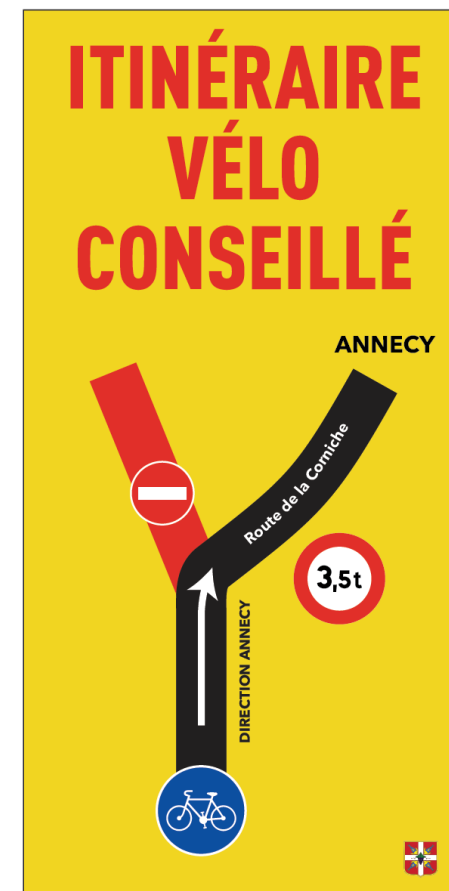
Sens Veyrier vers Bluffy

Depuis le rond-point des Pérouzes, par les routes du bas : route du Port, route de la Brune, route des Crozettes, route du Crêt des Vignes.



Signalétique et modération de vitesse

Marquage au sol, panneaux « Ralentissez / Slow down » (120 x 80 cm) avec feux à alimentation solaire sur les routes communales.



Signalétique posée sur site

Secteur de Chavoires : coordination avec la Ville d'Annecy



Stationnement neutralisé entre les n° 1 et 7 de la rue de Verdun

Cette neutralisation facilite le croisement des véhicules de plus de 3,5 tonnes à l'entrée de l'agglomération annécienne, point dur identifié lors de la déviation de l'an dernier.

Une proposition de la Police Municipale de Veyrier-du-Lac

Formulée par courrier du 1er septembre 2026 aux maires d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux, avec copie au Président du Département, et retenue par la Ville d'Annecy.

Des choix assumés, un point de vigilance maintenu



Pas de restriction nocturne des poids lourds

La traversée de Veyrier-du-Lac est l'unique itinéraire de circulation pendant les travaux : une interdiction, même la nuit, n'était pas tenable.



Pas de feux à la Patte d'Oie ni à Chavoires

Carrefours sur routes départementales, hors compétence communale. Un feu fixe sur une déviation crée des files remontant dans le centre-bourg. Le parti retenu : modération des vitesses et contrôles renforcés.



Remise en état de la chaussée : demande renouvelée

La Commune demande à nouveau la prise en charge de la reprise de la route départementale à l'issue de la déviation, compte tenu de l'usure occasionnée.



Pendant trois mois, la vigilance de chacun fera la différence.

Traverser un village, c'est lever le pied.

Informations et suivi : veyrier-du-lac.fr | application CityAll | mairie@veyrier-du-lac.fr | 04 50 60 10 13